

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|--------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |



Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

La couverture, le sommaire et les pages d'annonces
publicitaires sont manquantes.

Pagination continue.

LA
SEM-AINE RELIGIEUSE
DE QUÉBEC

L'Honorable M. H. MERCIER



NÉ À SAINT-ATHANASE, LE 15 OCTOBRE 1840 ;
PREMIER MINISTRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC,
DU 27 JANVIER 1887 AU 16 DÉCEMBRE 1891 ;
DÉCÉDÉ LE 30 OCTOBRE 1894.

La Compagnie de Jésus lui doit son existence légale dans la Province de Québec.

BON MOT

— Je suis très content de mon f. s., dit un père de famille à l'un de ses amis, c'est un jeune homme qui promet.

— Je n'en doute pas, mon cher : voilà deux ans qu'il promet de me rembourser les cinquante louis que je lui ai prêtés.

LE "DIES IRÆ"

(Suite et fin)

Saint Paul a personnifié la création et en a fait la créature qui gémit : *Creatura ingemiscit*. Dans Milton, le Chaos et la Mort sont des êtres vivants et agissants : l'auteur du *Dies iræ* est de la race de ces grands poètes.

Mors stupebit et Natura
Cum resurget Creatura
Judicanti responsura.

Liber scriptus proferetur,
In quo totum continetur
Unde mundus judicetur.

Judex ergo cum sedebit
Quidquid latet apparebit,
Nil inultum remanebit

La Mort et la nature en deuil
Dans la stupeur et l'épouvante
Les verront sortir du cercueil.

Et le livre mystérieux
Qui doit dicter toute sentence
Nous sera mis devant les yeux.

Le juge assis au tribunal,
Rien ne restera sans vengeance,
Tout sera connu, bien et mal.

En face de cette justice exacte, terrible, imminente, le premier sentiment est celui de la terreur, et d'une terreur toute personnelle.

Quid sum miser tunc dicturus?
Quem patronum rogaturus,
Cum vix justus sit securus?

Malheureux, que dirai-je alors
Et qui donc prendra ma défense
Quand le saint est sans remords ?

Puis vient le sentiment de l'espérance, et la prière qui demande grâce, invoquant les motifs de miséricorde capables d'agir sur le cœur du Juge qui fut aussi le Sauveur :

Rex tremendæ majestatis
Qui salvandos salvas gratis,
Salva me, fons pietatis.

Recordare, Jesu pie,
Quod sum causa tuæ viæ
Ne me perdas illa die.

Quærens me sedisti lassus ;

O redoutable majesté,
Roi qui nous sauvez par clémence,
Sauvez-moi, source de bonté.

Rappelez-vous combien de pas
Vous avez faits pour moi sur terre
En ce jour ne me perdez pas !

Jésus à me suivre lassé ;

Voilà un verset qu'il suffit de traduire un peu largement pour en faire sentir la touchante beauté.

« Que de fois, doux Pasteur, en me cherchant moi, brebis perdue, vous vous êtes assis accablé de lassitude au bord du chemin ! »

Quel sujet de tableau ! On a souvent représenté le bon Pasteur portant sur ses épaules la brebis retrouvée ; pourquoi un grand peintre, s'inspirant du *Dies iræ* ne nous montrerait-il pas le divin Berger assis au milieu du jour sur la route poussiéreuse et sans ombrage, se reposant quelques instants de sa course à la recherche de la brebis encore égarée ? Qu'ils vont vite et qu'ils sont

loin les pécheurs, puisqu'un Dieu se fatigue à les poursuivre et à les atteindre. Quel touchant plaidoyer dans les deux versets qui terminent la strophe :

Redemisti crucem passus,
Tantus labor non sit cassus.

Que sur moi le sang du Calvaire
Ne soit pas vainement versé.

La prière continuée :

Juste Judex ultionis,
Donum fac remissionis,
Ante diem rationis.

Dieu qui vous vengez justement,
De mon crime effacez la trace
Avant le jour du Jugement.

Ingemisco tanquam reus.
Culpa rubet vultus meus,
Supplicanti parce, Deus.

Je supplie et gémiss, pécheur,
Le remords fait rougir ma face,
Ayez pitié de moi, Seigneur !

Qui Mariam absolvisti,
Et latronem exaudisti,
Mihi quoque spem dedisti.

Vous avez fait grâce au larron,
Absous Madeleine coupable,
Vous m'avez promis le pardon.

Preces meæ non sunt dignæ,
Sed tu bonus fac benigne
Ne perenni cremar igne.

Quels droits ai-je à votre bonté ?
Dieu bon, tirez-moi, misérable,
Des brasiers de l'éternité.

Inter oves locum præsta,
Et ab hædis me sequestra,
Statuens in partè dextræ.

Comptez-moi parmi vos brebis,
Placez-moi loin des boucs infâmes,
A votre droite en paradis !

Confutatis maledictis,
Flammis acribus addictis,
Voca me cum benedictis.

Et quand les maudits confondus
Seront livrés en proie aux flammes
Que je sois avec vos élus !

Oro supplex et acclinis,
Cor contritum quasi cinis,
Gere curam mei finis.

Humble et brisé de repentir,
Je vous consie, ô Roi des âmes,
Tout le soin de mon avenir.

Lacrymosa dies illa,
Que resurget ex favilla,
Judicandus homo reus
Huic ergo parce, Deus.

Jour de larmes, jour de grand deuil,
Où l'homme sortant du cercueil,
Répondra de tous ses forfaits !
Pardonnez donc, ô Dieu de paix.

Pie Jesu Domine,
Dona eis requiem.

Accordez-leur, doux Jésus,
Le saint-repos des élus. (1).

Les deux derniers versets non rimés n'étaient pas évidemment dans la pièce primitive ; ils auront été ajoutés par l'Eglise lorsqu'elle a introduit cette magnifique prose dans l'Office des Morts. Ils résument dans un cri simple et sublime tous les sentiments de piété et de compassion dont nous devons être pénétrés envers les trépassés. (2)

(1) Traduction du P. Charles Clair.

(2) Annales catholiques.

Lettre Encyclique de N. T. S. P. Léon XIII sur le Rosaire de Marie

LÉON XIII PAPE

(Suite et fin)

Vénérables Frères,

Salut et bénédiction apostolique.

L'excellence du Rosaire de Marie, considérée au double point de vue dont Nous venons de parler, vous fera plus clairement comprendre, Vénérables Frères, pourquoi Notre sollicitude ne cesse pas d'en recommander, d'en développer la pratique. Le siècle où nous vivons a de plus en plus besoin, comme Nous l'avons dit en commençant, des secours du ciel principalement parce que l'Eglise rencontre de toutes parts de nombreux sujets d'affliction, attaquée dans son droit et dans sa liberté; parce que les Etats chrétiens subissent de nombreuses atteintes qui ébranlent dans leur fondement la prospérité et la paix. Or, nous déclarons de nouveau hautement, que pour obtenir ces secours, Nous mettons dans le Rosaire la plus grande espérance. Faise à Dieu que, selon Nos vœux, cette sainte pratique de piété soit partout rétablie dans son antique honneur; qu'elle soit aimée et suivie dans les villes et dans les campagnes, dans les familles et dans les ateliers, chez les grands et chez les humbles, comme un signe marquant de la profession de la foi chrétienne et un moyen excellent et assuré d'attirer la clémence divine.

Il est de jour en jour plus urgent que tous les chrétiens poursuivent ce résultat, à une époque où la perversité insensée des impies multiplie les machinations et les audaces qui provoquent la colère de Dieu et attirent sur la patrie le poids de sa juste animadversion. Parmi les autres sujets de douleur, tous les gens de bien déplorent avec Nous qu'au sein même des nations catholiques, il se trouve un trop grand nombre de gens qui se rejouissent des outrages de toutes sortes faits à la religion et qui, usant de la licence incroyable de tout publier, semblent mettre leur application à vouer les choses les plus saintes et la confiance si justifiée en la protection de la sainte Vierge aux mépris et à la dérision de la foule.

En ces derniers mois, on n'a même pas épargné la très-auguste personne de notre Sauveur Jésus-Christ. On n'a point rougi de la traîner sur les planches du théâtre, déjà souillées de tant de hontes, et de la représenter dépouillée de la majesté de la nature divine qui lui appartient: cette nature enlevée, la rédemption même du genre humain disparaît nécessairement. On n'a pas eu honte, non plus, de tenter la réhabilitation, en tirant de son éternelle infamie, de l'homme que la monstruosité de son crime et de sa perfidie ont rendu odieux par delà tous les âges, du traître qui livra Jésus-Christ.

En présence de ces crimes, commis ou sur le point de se commettre dans les villes d'Italie, l'indignation universelle s'est soulevée et l'on a déploré vivement la violation du droit sacré de la religion, et sa violation, son oppression au sein de ce peuple qui se glorifie entre tous et avec raison du titre de catholique. Alors la vigilante sollicitude des évêques s'est éveillée, comme il convenait; ils ont fait parvenir leurs très justes réclamations à ceux qui ont le devoir de protéger la dignité de la religion nationale, et non contents d'avertir leurs troupeaux de la gravité du péril, ils les ont exhortés à réparer par des cérémonies religieuses spéciales le criminel outrage fait à l'Auteur, plein d'amour pour nous, de notre salut.

Il nous a été, certes, très agréable de voir l'activité des gens de bien, qui s'est déployée excellemment de mille manières, et elle a contribué à adoucir la douleur profonde que Nous avons éprouvée. Toutefois, en cette occasion que Nous avons de parler, Nous ne saurions contempler la voix de Notre suprême ministre, et aux réclamations des évêques et des fidèles Nous joignons hautement les Nôtres. Avec le même sentiment apostolique que Nous déplorons et Nous flétrissons le crime sacrilège, Nous adressons les exhortations les plus vives aux nations chrétiennes, et notamment aux Italiens, afin qu'ils conservent inviolablement la religion de leurs pères, le plus précieux des héritages, qu'ils la défendent vaillamment, qu'ils ne cessent d'accroître par la piété de leur conduite sa prospérité.

C'est pourquoi, et par ce motif encore, Nous désirons que pendant le prochain mois d'octobre les particuliers et les confréries travaillent à l'envi à honorer l'auguste Mère de Dieu, la puissante Protectrice de la société chrétienne, la très glorieuse Reine du Ciel. Nous confirmons de grand cœur les concessions d'Indulgences que Nous avons accordées à cet effet auparavant.

Vénérables Frères, que Dieu qui nous a donné, dans sa miséricordieuse bonté, une telle Médiatrice (1), et qui a voulu que nous recevions tout par Marie (2), daigne, par son intercession et sa faveur, exaucer nos vœux communs, combler nos espérances. Comme présage de ces biens, Nous accordons affectueusement dans le Seigneur la bénédiction apostolique à vous, à votre clergé et à votre peuple.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 8 septembre 1894, de Notre Pontificat la dix-septième année.

LÉON XIII, PAPE.

Confréries et Archiconfréries

« Il existe sous ce rapport, dit la *Nouvelle Revue Théologique*, une déplorable confusion en bien des lieux. Quoi de plus fréquent, par exemple, que d'entendre, dans une ville ou dans l'autre, convoquer les fidèles à une réunion de l'Archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires ? L'Archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires existe à Paris, dans l'église de ce nom ; partout ailleurs, il ne peut y avoir que des *confréries* qui lui ont été canoniquement agrégées et qui participent à ses indulgences. D'autres fois, on parlera de recommandations faites aux prières de l'Archiconfrérie des mères chrétiennes ; il s'agit tout simplement de la confrérie de ce nom, établie dans le lieu, et affiliée à l'Archiconfrérie de Paris. Il en est de même de l'Archiconfrérie de Saint-Joseph : elle existe à Angers ; et dans les autres villes, on ne peut avoir que des confréries de ce même nom, agrégées à l'Archiconfrérie d'Angers et ayant reçu communication de ses indulgences. »

(1) S. Bernadus, de XII prerogativ. B. M. V. n. 2.

(2) Id. serm. in Nativ. B. M. V. n. 7.

« De plus, il est certaines associations, des plus illustres par leur antiquitéqui méritent toutes le nom de *Confréries*, sans qu'une seule puisse être appelée Archiconfrérie. De ce nombre sont les confréries de Notre-Dame du Mont-Carmel et du très Saint Rosaire : il y en a bien d'autres, qu'il serait trop long et inutile d'énumérer ici. »

Le privilège propre qui constitue une archiconfrérie : c'est le pouvoir de s'agréger d'autres confréries de même nom et de même but et leur communiquer des indulgences.

Il faut cependant noter pour être exact que le Saint Siège crée parfois des Archiconfréries *ad honorem*, comme par exemple, le Bref qui concerne la confrérie de la chapelle de Montligeon en faveur des âmes du Purgatoire.

Mgr Duhamel au Collège Bourget

Dimanche dernier, le 28, S. G. Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, a célébré le 20ème anniversaire de sa Consécration Episcopale au collège Bourget. Mgr d'Ottawa a fait l'ordination de M. l'abbé J. H. Levac, de Saint Lazare de Vaudreuil; dans la soirée il a présidé une séance académique dont les élèves du diocèse d'Ottawa ont fait les frais.

M. le Chanoine Campeau et M. Deguire, D.D., de l'archevêché d'Ottawa, le T. R. P. McGuckin, O.M.I., recteur de l'université d'Ottawa, Mgr Tanguay, protonotaire apostolique, MM les Chanoines Michel, curé de Buckingham, Bélanger, curé de Saint-André Avellin, et une vingtaine de prêtres, parmi lesquels M. Goyet, représentant l'évêché de Valleyfield, accompagnaient Sa Grandeur.

CONTROVERSE

III. Dans tous les pays on a toujours cru, non seulement que Dieu existe, mais qu'il dirige tout, qu'il gouverne tout, qu'il juge le bien et le mal pour rendre un jour à chacun selon ses œuvres. S'insurger contre cette croyance universelle, c'est aller contre le sens commun, c'est déraisonner.

IV. Attribuer au hasard ce qui arrive, c'est pure sottise, tout comme lui attribuer ce qui existe. Rien ne va tout seul, précisément parce que rien ne s'est fait tout seul. Le hasard n'est qu'un mot inventé par l'ignorance.

Série de lettres sur une question palpitante d'intérêt

VINGT DEUXIÈME LETTRE

Bien cher Alexandre,

C'est avec bonheur, me dis-tu, que tu as lu ma dernière lettre où brille une doctrine si conforme aux aspirations des âmes généreuses, et si propre à allumer le feu de l'amour divin, sans cependant faire naître la présomption, qui offense Dieu d'autant plus librement que sa bonté éclate davantage. Puis, la curiosité te porte à me demander où les théologiens favorables à cette doctrine croient devoir placer ces milliards d'enfants et d'adultes qui, incapables de jouir de la vision béatifique, éviteront cependant le malheur des réprouvés et jouiront même d'un bonheur inconnu aux habitants du monde actuel ?

Sans doute, la question a son intérêt, malgré son peu d'utilité ; et je trouve même qu'elle m'éloigne fort du plan que je me suis tracé. Cependant, pour te complaire, je veux bien y répondre aussi brièvement que possible.

Que cette doctrine réponde aux désirs du Cœur de Jésus, qui déclare être venu en ce monde pour y allumer le feu de l'amour (Luc. XII, 49), mieux que celle qui jette impitoyablement en enfer tous ceux, à-peu-près, qui n'ont pas eu le bonheur de naître de parents catholique ou d'être évangélisés par nos missionnaires, et d'être régénérés dans les eaux du baptême ; c'est ma profonde conviction. On ne saura qu'au jugement dernier tout le mal causé à l'Eglise par la sévérité des doctrines jansénistes, dont notre pays n'a malheureusement pas été exempt, et qui ont laissé des traces dans certains livres de piété à l'usage des fidèles. C'est sans doute pour combattre cette funeste tendance de prêter à Dieu une justice inexorable, que Notre Seigneur Jésus-Christ a révélé au monde actuel la dévotion au Sacré-Cœur. Comme elle est attrayante cette dévotion, qui rappelle aux chrétiens découragés toutes les souffrances endurées volontairement, par un pur sentiment de compassion et d'ardente charité, par Celui que le Père a sacrifié pour notre amour : « *Sic Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret—Dieu a tellement aimé le monde, qu'il lui a donné son Fils unique.* » (Joan. III, 16). Et l'Eglise n'enseigne-t-elle pas, appuyée sur les paroles formelles de l'Écriture, que le Christ a versé tout son sang pour le salut de tous les hommes, qu'il veut le salut de tous, et que, par conséquent, ceux-là seuls qui se seront constitués ses ennemis, en y persévérant jusqu'à la fin, deviendront les malheureux compagnons de Satan, l'adversaire du Dieu fait Homme pour sauver les hom.

mes, et non pour les condamner : « Dieu n'a pas envoyé son Fils dans le monde pour juger le monde ; mais afin que le monde soit sauvé par lui »—(Joan. III, 17). Sans doute, ces paroles du Sauveur sont immédiatement suivies de celles-ci : « Celui qui ne croit pas, est déjà con damné.....les hommes ont micux aimé les ténèbres que la lumière, parce que leurs œuvres étaient mauvaises. » (Ib. 18-19.) ; mais il est évident qu'il s'adresse alors à ceux qui refusent, volontairement, obstinément, de croire en lui, malgré toutes les preuves qu'il a données de sa divinité.

En outre, il ne suffit pas de croire, il faut mettre sa foi en pratique. Connaître la volonté de Dieu et lui préférer ses passions, c'est se constituer son ennemi et se précipiter dans l'abîme ; à moins d'un véritable repentir avant le départ de ce monde. Et ce repentir ne peut exister sans la grâce, qui s'accorde toujours à la prière humble et confiante.

C'est donc toujours à regret que Dieu condamne aux tourments affreux de l'enfer sa créature, qu'il n'a tirée du néant que par amour : « *In charitate perpetua dilexi te,* » nous déclare-t-il par la bouche de Jérémie—« *Je t'ai aimé d'un amour éternel.* » (Jer. XXXI, 3.)

Ainsi, en traitant de la justice formidable de Dieu, on ne doit jamais oublier qu'il est le Père de toutes les créatures raisonnables et qu'il veut être appelé ainsi : « *Notre Père qui êtes aux cieuz ;* » que c'est lui qui a mis au cœur des parents cet amour indestructible pour leurs enfants, et qu'il nous assure que *lors même qu'une mère pourrait oublier le fruit de ses entrailles, pour Lui, il ne nous oubliera jamais.* (Isai. XLIX. 15.)

Combien d'auteurs, d'ailleurs très respectables, ont dénaturé le sens des paroles adressées par le Sauveur aux scribes et aux pharisiens, ses ennemis irréconciliables : « *Vous me cherchez et vous ne me trouverez pas..... vous mourrez dans votre péché.* (Joan. VII, 34—VIII, 21) ? Ils n'ont pas craint de les opposer à la touchante parabole de l'enfant prodigue, travestissant les circonstances pour faire croire qu'il peut arriver un temps où notre Père cesse d'avoir des entrailles de miséricorde pour ses enfants humiliés et repentants ! Non, il n'en peut être ainsi ; c'est calomnier notre Dieu que de lui prêter de pareils sentiments.

On ne doit donc jamais désespérer du salut de qui que ce soit, tant que le bon Dieu le laisse en ce monde. Prier pour le retour du pécheur, si misérable soit-il, c'est conspirer avec le Cœur de Jésus pour lui permettre de faire fléchir la justice en faveur de la miséricorde ; c'est, par conséquent, acquérir un droit à sa reconnaissance.

Ceci doit suffire, à mon avis, pour résoudre toutes les difficultés qui se présentent à l'esprit des fidèles pour concilier la bonté de Dieu avec sa justice.

Disons un mot à présent sur la question que tu me poses à propos du lieu probable qu'habiteront éternellement les enfants morts sans baptême, ainsi que les adultes qui seront exemptés de tout péché grave autre que le péché originel.

Consultons d'abord un ouvrage honoré d'un bref de l'illustre Pie IX, de sainte mémoire. M. l'abbé Pioger, dans son livre si intéressant intitulé : « LA VIE APRÈS LA MORT, » 9^e édition, dit à la page 241 et suiv. :

« C'est pourquoi l'on tient communément contre quelques théologiens, que les enfants morts sans baptême ne seront affligés d'aucune peine sensible, Cette croyance fut générale dans l'Eglise jusqu'au XIV^e siècle..... »

Puis, après avoir cité l'opinion de saint Thomas, il ajoute :

« De ces dernières paroles de l'Ange de l'école, il n'y avait qu'un pas à faire pour enseigner avec d'autres théologiens que les enfants morts sans baptême seront privés, il est vrai, de la vision intuitive et surnaturelle de Dieu, mais non pas de sa vision dans l'ordre naturel, et qu'on pourrait appeler abstraite. Cette connaissance de l'être très-parfait le leur fera aimer ; de là pour eux une vraie félicité ; de là leur intelligence se perfectionnant de plus en plus dans l'ordre naturel. Suivant ces doctrines, des anges descendront du Ciel (pourquoi pas des bienheureux : les parents, par exemple ?) pour les visiter et leur apporter des consolations surnaturelles, et, après la rénovation de toutes choses, rendus à l'âge parfait et devenus impassibles, ils passeront l'éternité, suivant quelques-uns, sur la terre nouvelle. »

Et cette terre nouvelle, veux-tu savoir ce qu'en pense *Philosophus* ? Ecoute :

« Nulle part elle (l'Écriture) ne fait entendre que Dieu doive anéantir aucun de ses ouvrages. Elle dit, au contraire, que tous, sans exception, subsisteront à perpétuité, éternellement et aux siècles des siècles ; que c'est une loi et que cette loi ne sera jamais ni rapportée, ni violée.

« Parlant en particulier de la destinée réservée aux cieux et à la terre, au dernier jour, elle s'exprime ainsi : « Voici que j'ai créé des cieux nouveaux et une terre nouvelle..... » Sur quoi saint Jérôme fait cette remarque : « L'Écriture ne dit pas d'autres

cieux, d'autre terre, mais de nouveaux cieux et une nouvelle terre, pour marquer le changement en mieux des anciens. »

.....« Le renouvellement du monde aura pour but de mettre l'homme en état de découvrir par ses sens, dans les créatures corporelles, les indices manifestes de la divinité.

.....« Il en résulte que tous les éléments seront revêtus d'un manteau de lumière ; non pas éclatants pour tous, mais suivant la nature de chaque corps. Il est dit, en effet, que la terre, jusqu'à une certaine profondeur, sera transparente comme le verre ; l'eau comme le cristal, l'air comme le ciel, le feu comme les luminaires du firmament. (S. Th. Suppl. 9. 9^e.)

« A cette gloire indicible participeront les plantes, les arbres et tous les êtres, conservés par la sagesse infinie pour le bonheur de l'homme. « C'est pourquoi, dit un savant commentateur, le fleuve du paradis, les arbres et les fruits dont il est parlé dans l'Écriture, peuvent se prendre à la lettre..... »

En voilà assez pour occuper ton imagination à loisir. J'ajouterai cependant ce texte de S. Paul, qui a tant exercé la sagacité des commentateurs : « Car les créatures attendent avec grand désir la manifestation des enfants de Dieu ; parce qu'elles sont assujéties à la vanité, et elles ne le sont pas volontairement, mais à cause de celui qui les y a assujéties ; avec espérance d'être délivrées de cet asservissement à la corruption, pour participer à la liberté et à la gloire des enfants de Dieu. » (Rom. VIII, 19, 20, 21.)

Au revoir.

P. P.

LINCOLN 1809-1865

(Suite.)

Son début politique est aussi simple que sa personne. « Messieurs et chers concitoyens, dit-il à ses électeurs, je présume que vous connaissez tous qui je suis, je suis l'humble Abraham Lincoln ; mes amis m'engagent fortement à me présenter aux élections..... Si je suis élu, je vous remercierai ; si je ne le suis pas, je vous serai également reconnaissant. »

Il fut battu. Sur ces entrefaites, il fit connaissance de John Calhoun, esclavagiste bien connu, qui lui conseilla de s'occuper d'arpentage. Mais Lincoln n'en connaissait pas le premier mot, n'importe ; il se procura les livres nécessaires, s'enferme pendant six semaines, après quoi il est sûr de son affaire.

Tout marcha d'abord à souhait ; mais bientôt les affaires prirent une mauvaise tournure, et Lincoln fut obligé de vendre son cheval et ses instruments de travail pour faire face au plus pressé.

C'est à ce moment que Jackson, président de la République, ayant entendu parler avantageusement de Lincoln, le nomma maître de poste à New-Salem, où il resta trois ans.

La tradition rapporte que le fond du chapeau d'Abraham servait le plus souvent de bureau de poste, et que, chemin faisant, il distribuait lui-même la correspondance,

En 1834, il fut élu député. La capitale de l'Illinois étant à environ 100 milles de sa demeure; il faisait à pied ce parcours, son bagage à la main. Il se tint à son poste toute la session, sans dire un mot, se contentant d'observer. Mais, lors de la session suivante, il se jette à corps perdu dans la discussion. Avec sa haute taille, il dépasse de la tête tous ses confrères, et, sur la fin de la session, il aborde carrément la question de l'esclavage. Il fallait certes beaucoup de courage à un jeune homme de vingt-sept ans, pour oser attaquer pareil sujet devant une assemblée hostile, car l'Illinois était un Etat esclavagiste. Il en fut quitte, bien entendu, pour ses frais d'éloquence.

Le court passage que Lincoln fit à la Chambre de l'Illinois ne fit qu'accroître le désir qu'il avait depuis longtemps de devenir avocat. A cet effet, il consulta un juriconsulte éminent, John Stuart, qui mit sa bibliothèque à sa disposition. Mais la distance entre la demeure de Lincoln et celle de John Stuart est d'environ 26 milles. Ce n'est rien pour les jambes d'un géant. Lincoln les fera, aller et retour, le soir après sa journée pour aller chercher les livres dont il a besoin. Il se met au travail avec acharnement et au bout de six mois, il est reçu avocat au barreau de Springfield, Illinois.

Tout marchant à merveille, il songe alors à se marier. Depuis longtemps déjà il avait rencontré une jeune fille honorable, dans une famille où il était souvent reçu. Cette jeune personne ne tarda pas à remarquer, sous une enveloppe grossière, les qualités du jeune homme, et, malgré son extérieur un peu vulgaire, elle consentit à l'épouser; on était en 1841.

Pendant ses vingt années de pratique au barreau de Springfield, il fit honneur à sa profession, se dépensant pour tout le monde, ne faisant jamais payer ses services ce qu'ils valaient, et plaidant surtout la cause des pauvres.

Il pratiquait comme avocat depuis dix ans, lorsque l'Illinois, toujours fidèle à Lincoln, l'envoya siéger au Congrès. Dès son arrivée au Congrès, il se fit le champion de l'abolition de l'esclavage qu'il prêchait depuis sa jeunesse. Le Sud, au contraire, demandait que l'esclavage fut érigé en doctrine. Si à cela, on ajoute que le Nord était protectionniste et le Sud libre-échangiste, on ne serapas surpris de voir la ligne de démarcation s'élargir tous les jours jusqu'en 1860, époque à laquelle commença la guerre civile.

La campagne présidentielle s'ouvre: Lincoln est sollicité de tous côtés à prendre la parole. Son originalité, sa grandeur d'âme, son étrange personne, tout concourt à le rendre populaire. Ce grand géant, avocat des pionniers de l'Ouest, avec sa subtilité et son éloquence remuait tous les cœurs. On était curieux de connaître son origine et le secret de sa puissance. On lui faisait maintes questions, surtout sur son éducation première; et lui, avec sa bonhomie habituelle, y répondait en disant que les journaux ont raison, qu'il n'a pas été à l'école en tout plus de six mois.

Dans ses discours, il ne laissait pas quelque fois de toucher la note gaie; c'est ainsi qu'en parlant de son adversaire, Douglas, il disait: « Tout le monde

est pour lui ; quand on voit des joues si fraîches, des yeux si vifs, on croit en voir sortir des places, des faveurs de toutes espèces, au contraire, que voulez-vous que l'on fasse d'un grand homme osseux, triste et dégingandé comme moi ! On ne voit sortir d'aucun de mes membres, ni diners, ni dignités quelconques.

Le 26 mai 1860, la Convention nationale républicaine se réunit à Chicago, et choisit le jeune géant de l'Ouest.

Le 7 novembre, il sort victorieux de la lutte avec deux millions de suffrages.

Cette élection ne faisait pas l'affaire du Sud, aussi il prit le premier l'offensive, et se prononça pour la sécession. Bien que d'opinions modérées, l'élu de la nation était regardé par les Sudistes comme leur ennemi personnel. Le signal de la révolte fut donné par la Caroline du Sud, puis viennent le Mississippi, la Floride, l'Alabama, la Georgie, la Louisiane, le Texas, et peu après, la Caroline du Nord, la Virginie, l'Arkansas et le Tennessee. La nouvelle Confédération choisit pour président Jefferson Davis.

Avec la sagacité qui le caractérise, Lincoln comprit du premier coup le caractère de la guerre, il en pressentit toutes les conséquences. Son cœur en saigna, et ce fut avec une grande tristesse qu'il prit congé de ses amis de Springfield, et qu'il leur adressa ces paroles touchantes. « Personne ne peut comprendre la tristesse que j'éprouve au moment de vous dire adieu. C'est à ce peuple que je dois tout ce que je suis. Ici, j'ai vécu plus d'un demi-siècle, humble et inconnu, ici, mes enfants sont nés, et l'un d'eux y est enterré. Je ne sais pas si je vous reverrai jamais. Un devoir m'est imposé, plus grand peut-être que celui qui a été imposé à aucun citoyen depuis Washington. Washington n'eût jamais réussi sans le concours de la Providence, en laquelle il eut toujours foi. Je sens que je ne puis réussir sans la même assistance, et c'est de Dieu que, moi aussi, j'attends mon appui. »

(A suivre.)

A travers le monde des nouvelles

Québec — Les Quarante-Heures auront lieu à Sainte-Anne de Beauré, le 11 ; à Saint-Martin, le 13 ; à Sainte-Louise, le 14 ; à Saint-Séverin, le 17. — M. l'abbé Guérin, décédé à Trinidad, le 1^{er} octobre, appartenait à la Section diocésaine des messes et à la Congrégation du Petit-Séminaire de Québec.

Montréal. — Jugement a été rendu, le 30 octobre dernier, dans la fameuse cause du *Canada-Review* contre l'Archevêque de Montréal. La poursuite a été renvoyée, avec frais et dépens, comme le présumait tous ceux qui ont au moins un grain de sens catholique. La *Semaine Religieuse* de Québec présente ses respectueuses félicitations à Sa Grandeur, et pousse même l'audace jusqu'à déclarer qu'elle est enchantée du nouvel échec que vient de subir l'école anti-cléricale.